

AGENDA SOCIAL 2019

1. ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les positions de l'ensemble des organisations sont désormais connues. Le premier **comité de suivi** devra travailler à la mise en œuvre rapide des premières mesures et se saisir de l'ensemble des chantiers qui découlent de l'accord. Il est également urgent de préciser certaines des modalités d'application, notamment sur le versant territorial. Pour la CFDT, l'ensemble des agents de la Fonction publique doivent être couverts par des plans d'actions. La CFDT a rappelé son attachement à la démarche intégrée et portera l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les sujets retenus à l'agenda des prochains mois.

2. POUVOIR D'ACHAT

Après l'année 2018 particulièrement mauvaise pour les agents de la Fonction publique, la CFDT a d'abord rappelé qu'un certain nombre de textes restent à publier, sur les remboursements de frais kilométriques et sur le montant revalorisé des jours CET pour les agents de la Fonction publique hospitalière !

La CFDT attend que très rapidement le sujet du pouvoir d'achat soit engagé. Après l'exclusion sans discussion des fonctionnaires de la prime exceptionnelle, il n'est plus possible de repousser longtemps la question de mesures générales et de négociations salariales selon la méthode actée par PPCR (négociations pluriannuelles, rendez-vous annuel...). La revalorisation des grilles se doublait d'un engagement à mener régulièrement des négociations salariales indispensables pour maintenir, et même améliorer sur le long terme, la cohérence des carrières, entre autres par l'augmentation de la valeur du pont d'indice.

Dans le cadre du rendez-vous salarial, la CFDT demande que des mesures générales (augmentation de la valeur du point ; attribution uniforme de points d'indice, suppression du jour de carence), bénéficiant à l'ensemble des agents, soient prises. La CFDT portera également ses revendications pour harmoniser encore davantage les grilles de rémunérations et mieux reconnaître les qualifications.

ICCSG : Le dispositif de compensation de la hausse de la CSG décidé par le Gouvernement est dégressif de fait à compter de 2020. Pour la CFDT, c'est inacceptable : les fonctionnaires n'ont pas vu leur pouvoir d'achat augmenter en dépit des annonces et promesses faites par le candidat Emmanuel Macron. Sans revenir sur les dispositions qui permettent à l'ensemble des agents de bénéficier de la compensation, le Gouvernement doit s'engager à ce que le montant de la compensation soit révisé au moins tous les ans, sinon tous les mois, pour tenir compte des changements de situation individuelle.

La CFDT attend toujours la revalorisation d'indemnités autres que les frais kilométriques et d'hébergement. Astreintes diverses, travail de nuit... sans oublier le temps de travail supplémentaire. La CFDT rappelle qu'elle ne se satisfait ni du « travailler plus pour gagner plus », ni de la désocialisation des heures supplémentaires.

Sur la politique indemnitaire générale, la CFDT est opposée à une individualisation accrue des rémunérations. La CFDT a affirmé sa volonté d'orienter la politique de rémunération

prioritairement sur le traitement indiciaire, en signant PPCR. La CFDT s'opposera à une décision qui entraînerait des disparités accrues liées aux marges budgétaires des employeurs davantage qu'à un « mérite » qui n'est pas défini et donc pas mesurable. En revanche, il doit être possible de réfléchir à des dispositifs qui seraient en cohérence avec l'organisation et la qualité des services auxquelles les agents concourent collectivement.

Indemnité « mobilités durables » : pour la CFDT, elle devra s'imposer à tous les employeurs publics (et donc, ne pas être optionnelle).

3. PARCOURS PROFESSIONNELS

Recrutements, attractivité : l'engagement pris lors de l'ouverture de la concertation « refonder le contrat social » doit être tenu. La CFDT exige donc que le sujet soit inscrit à l'agenda social 2019.

Contractuels : la CFDT souhaite que le travail reprenne sur l'amélioration des conditions d'emploi et des conditions de titularisation des contractuels. Elle souhaite aussi qu'un travail s'engage sur la limitation du renouvellement de contrats courts et sur la limitation des temps non-complets.

4. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Le Gouvernement a accepté lors du rendez-vous salarial 2017 d'ouvrir le chantier de la participation financière des employeurs à la protection complémentaire en santé et prévoyance pour les agents publics. Deux ans après, rien ne s'est passé. Pour la CFDT c'est inacceptable. Le rapport inter-inspections doit maintenant être présenté afin que s'ouvrent des négociations dès le premier semestre 2019.

5. TRAVAIL

Pour la CFDT un nouveau chapitre « Qualité de vie au travail » doit s'ouvrir, en plus d'un bilan du plan d'action pluriannuel pour une meilleure prise en compte de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique. Les sujets relatifs à mise en œuvre du télétravail à tous les niveaux de la Fonction publique, de l'exercice du droit à la déconnexion, de la conciliation vie professionnelle/vie personnelle ainsi que l'ensemble des éléments de prévention des risques professionnels doivent être envisagés et traités dans la perspective d'une nouvelle négociation.

6. ACTION SOCIALE

La CFDT rappelle ses revendications relatives à l'action sociale : le budget de l'action sociale doit être exprimé en pourcentage de la masse salariale : seul un pourcentage de la masse salariale sera le garant de l'équité de traitement entre agents et permettra que l'action sociale bénéficie tant aux fonctionnaires qu'aux contractuels.

Pour le versant État plus particulièrement, la CFDT estime nécessaire de s'interroger sur la gouvernance de l'action sociale interministérielle, afin de la renforcer en la plaçant au niveau d'une commission spécialisée du CSFPE par exemple.